

Question orale à Monsieur André ANTOINE, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, « relative à la politique aéroportuaire, et en particulier au rapport d'activité de l'ACNAW »

Bernard Wesphael

Député wallon et chef du groupe ECOLO

Namur, le 24 octobre 2006

Monsieur le Ministre,

J'ai pris connaissance avec intérêt du dernier rapport de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne (rapport portant sur la période du 1^{er} janvier 2005 au 13 février 2006).

Pour l'ACNAW, le développement d'un système efficace de sanctions est considéré comme un élément essentiel de régulation des nuisances sonores. Or, et même si les dépassements des normes semblent peu nombreux, l'ACNAW fait remarquer : « Les dispositions actuelles ne permettent pas de mener une politique satisfaisante en la matière. »

Afin de répondre à l'exigence d'impartialité et de garantir les droits de la défense dans le cadre de la procédure aboutissant au prononcé d'une sanction, l'ACNAW suggère une restructuration autour de trois collèges (avis, instruction, sanction). L'Autorité propose toutefois de limiter sa réforme à l'organisation d'un pouvoir d'instruction avec 2 collèges et non 3. L'ACNAW souhaite enfin élargir ses compétences aux autres aspects environnementaux.

Vous avez sollicité l'expertise de l'ACNAW afin de disposer de propositions sur l'ossature générale d'un suivi médical préventif des habitants de la zone A' de l'aéroport de Liège-Bierset (environ 430 personnes concernées). L'ACNAW a fourni une série de pistes concrètes.

Monsieur le ministre peut-il me dire :

- si l'arrêté ministériel relatif au réseau de sonomètres a été officialisé ? Si non, pour quelle raison et endéans quel délai cette officialisation aura-t-elle lieu ?
- quelle est sa position par rapport à la modification éventuelle de la structure de l'ACNAW dans le cadre d'une mission élargie aux sanctions ? Quelle est sa position quant à l'élargissement des compétences de l'ACNAW ? Quelle est sa position quant à la nature des amendes (pénales ou administratives) ?

- quel suivi il compte donner aux recommandations de l'ACNAW en matière de suivi médical ?
- si, maintenant que le nombre de chantiers d'isolation est significatif, une première évaluation des performances obtenues dans les maisons isolées peut être effectuée ?

Bernard Wesphael